



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
17 décembre 2010
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2011

31 janvier-3 février 2011, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation

**Réponse de l'Administration à l'évaluation
de la contribution du PNUD à la gestion
de l'environnement à des fins de lutte contre
la pauvreté : la corrélation pauvreté-environnement**

Contexte et constatations

1. Le PNUD envisage le développement dans la perspective du développement humain durable, qui consiste à étendre les choix et la liberté des êtres humains. Le modèle du développement humain tient compte du caractère multidimensionnel du développement et repose sur des politiques et des programmes nationaux, régionaux et mondiaux dans lesquels les enjeux du développement sont vus comme un tout. Actuellement, le PNUD s'emploie notamment à coordonner les efforts que mène le système des Nations Unies pour susciter des transformations qui aident les pays à atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement, ensemble indissociable. Il attache par conséquent une grande importance aux logiques de coopération globales, plutôt que fragmentaires, et accueille donc avec satisfaction le rapport intitulé : « Évaluation de la contribution du PNUD à la gestion de l'environnement à des fins de lutte contre la pauvreté : la corrélation pauvreté-environnement ». Ladite évaluation porte sur la façon dont il a fait face aux problèmes de développement qui touchent à ces deux dimensions.

2. En 2009, le PNUD a apporté son appui à 125 pays dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Selon l'enquête menée en 2009 auprès des partenaires du PNUD, 93 % des partenaires sont très favorables à l'intervention de l'organisation dans ce domaine. L'évaluation portait en particulier sur trois initiatives. La première, l'Initiative pauvreté-environnement, est un programme conjoint du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Depuis 2007, elle a été étendue à 22 pays. Deux autres questions ont également été examinées : le rôle joué par le PNUD dans la mise en œuvre des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Programme de microfinancements. Autrement dit, c'est un sous-ensemble de l'action du PNUD touchant la problématique pauvreté-environnement qui a été évalué.



Les politiques, les stratégies et les programmes du PNUD aux niveaux mondial, régional et national ont été analysés, et l'exécution des projets et des activités de coopération avec les autres organismes des Nations Unies et les donateurs qui se rapportent à la problématique pauvreté-environnement a été examinée.

3. Depuis que la corrélation pauvreté-environnement a été mise en évidence à la fin des années 80, il y a eu une évolution dans la façon dont elle est conçue. Auparavant, la théorie comme l'observation privilégiaient l'existence d'une corrélation à double sens : les pauvres étaient vus comme entraînés dans une spirale de pauvreté grandissante et de dégradation de l'environnement. Aujourd'hui, on comprend mieux les facteurs contextuels. La façon dont la corrélation pauvreté-environnement se manifeste dans une région, un pays ou une localité dépend d'un certain nombre de facteurs, tels que la disponibilité de différents biens et services écosystémiques qui aident la population à subvenir à ses besoins; l'accès aux ressources (y compris les droits fonciers et les droits d'accès des communautés); le milieu, rural ou urbain, et les facteurs connexes liés à la santé, à l'éducation, à la situation relative des hommes et des femmes et à la protection sociale; l'économie politique, les transferts de fonds et les autres sources de revenus.

4. Selon le PNUD, la corrélation pauvreté-environnement devrait prendre de l'importance avec le temps, car les pays partenaires doivent de plus en plus s'adapter à des réalités nouvelles telles que la nécessité d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à leurs effets et celle de se tourner vers une économie verte. Les questions de la pauvreté et de l'environnement sont déjà imbriquées dans de nombreux programmes du PNUD. Toutefois, compte tenu de l'importance grandissante de la corrélation pauvreté-environnement, le PNUD compte bien se fonder sur les précieuses indications issues de l'évaluation pour améliorer encore ses politiques et programmes en fonction des priorités nationales.

Bilan, recommandations et perspectives

5. Il est largement admis que les pauvres, en particulier les femmes et les filles pauvres, sont proportionnellement plus touchés par les problèmes environnementaux. Aussi le PNUD souscrit-il à la conclusion formulée dans l'évaluation selon laquelle, pour accomplir sa mission, il doit impérativement s'intéresser à la corrélation pauvreté-environnement, et se félicite que l'évaluation ait montré que l'action qu'il mène pour faire adopter une approche cohérente de la problématique pauvreté-environnement porte ses fruits. Il continuera de traiter comme un tout ces questions de développement étroitement liées en prenant en compte d'autres domaines, tels que la gouvernance, et en abordant sous l'angle du développement humain les enjeux liés à l'environnement et à la pauvreté et la recherche de solutions.

6. Tirant parti des avantages comparatifs que présente son approche du développement, le PNUD continuera d'axer son action globale sur :

a) La **promotion** d'une meilleure pratique qui tienne compte de l'importance de la corrélation pauvreté-environnement en vue d'une action efficace en matière de développement;

b) La **mise en œuvre** de changements qui favorisent un développement sans exclusive. Ces changements passent par un partage du savoir-faire et des connaissances du PNUD concernant les facteurs contextuels qui influent sur la

corrélation pauvreté-environnement et par l'élaboration de méthodes d'action rationnelles, notamment la définition d'indicateurs clefs pour les programmes et les projets;

c) Le **renforcement de la capacité de résistance et de la durabilité**, qui passe par l'intégration de la problématique des changements climatiques aux processus de développement nationaux et une aide aux pays qui veulent se tourner vers une économie verte. Répondant à une demande croissante, le PNUD continue d'aider les pays à intégrer l'impératif d'adaptation aux effets du changement climatique aux processus de développement. Ainsi, rien qu'Afrique, il aide 20 pays à intégrer l'adaptation dans les politiques nationales et sectorielles.

7. Il ressort jusqu'à présent des programmes et projets que les liens entre pauvreté et environnement varient d'un pays à l'autre, et que cette variabilité influe sur les politiques et pratiques de développement. L'évaluation a montré que le PNUD avait fait des progrès en ce qui concerne la prise en compte systématique de la corrélation pauvreté-environnement dans ses programmes, et qu'il devait en faire encore. Il est de plus en plus question d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pendant les cinq dernières années de l'Initiative; aussi le PNUD souscrit-il totalement à l'idée qu'il faut améliorer la gestion des connaissances à tous les niveaux et en favoriser le partage, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Les pays seraient ainsi en mesure d'exploiter utilement les enseignements tirés des interventions réussies fondées sur les liens entre pauvreté et environnement et de surmonter les obstacles qui les empêchent de progresser sur les plans des moyens de subsistance, de la nutrition, de l'éducation, de la santé et de l'environnement.

8. Gérer les connaissances, c'est surtout savoir mettre clairement en évidence les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en suivant les résultats et les effets qu'ont les interventions pour les parties prenantes et en en rendant compte objectivement. Cette mise en évidence suppose quant à elle l'existence d'indicateurs adaptés. L'évaluation a révélé que les questions de pauvreté avaient été intégrées aux approches environnementales, mais que les questions d'environnement ne l'avaient été que de manière limitée aux mesures de la pauvreté et, partant, à l'action menée pour lutter contre la pauvreté. Un travail d'analyse supplémentaire s'impose donc pour que la pauvreté soit mesurée de façon plus large. S'il existe des méthodes statistiques relativement bien établies pour mesurer la pauvreté, il n'existe à ce jour guère de travaux statistiques consacrés au lien entre qualité de l'environnement et pauvreté. Les efforts déployés récemment par le PNUD dans le cadre de l'Initiative pauvreté-environnement et du Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* sont venus compléter l'action qu'ont menée la Banque mondiale et le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pour allonger la trop courte liste d'indicateurs relatifs à la problématique pauvreté-environnement. Le PNUD redoublera d'efforts pour aider les responsables nationaux à améliorer la façon dont les résultats des activités de développement sont mesurés, ce qui lui donnera l'occasion de mieux définir la dimension hommes-femmes de la problématique pauvreté-environnement. Plusieurs pays bénéficient déjà d'un appui pour l'élaboration d'indicateurs adaptés à leur situation. Ainsi, grâce à un travail d'analyse technique et à des consultations avec les parties prenantes, le Kenya, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Népal, le Rwanda et la Tanzanie ont avancé sur la voie de l'élaboration d'une position cohérente.

9. Sur le plan du suivi et de l'établissement de rapports, l'évaluation a montré que le PNUD avait réussi à saisir les contributions multidimensionnelles des projets du FEM en recourant au système des évaluations finales, qui font ressortir les incidences socioéconomiques qu'ont les projets pour les populations locales. Partenaire essentiel du FEM, auquel est confiée la gestion d'une grande part des projets financés par le Fonds, le PNUD joue un rôle important en faisant en sorte que la recherche de moyens de subsistance durables fasse partie des priorités stratégiques du FEM. Les projets FEM-5 étant élaborés en fonction de ces priorités, il continuera d'intégrer la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement dans les projets financés par le FEM, dans l'optique de produire des connaissances et des orientations techniques sur la mesure des progrès au moyen d'indicateurs vérifiables et en évaluant les résultats obtenus. Cette approche produit d'ores et déjà des données socioéconomiques quantitatives utiles dont il n'était pas rendu compte auparavant. Ainsi, les données de 2010 issues de l'évaluation de 135 projets du FEM (47 %) mis en œuvre par le PNUD montrent qu'environ 5 820 emplois ont été créés et que 2 730 de ces emplois (46 %) étaient occupés par des femmes. Le PNUD s'emploiera à enrichir ces données quantitatives d'éléments qualitatifs permettant de dégager les bonnes pratiques qui pourraient être davantage appliquées ou partagées entre groupes et régions.

10. Les approches qui permettront d'améliorer les programmes au niveau des pays apparaissent dans le plan stratégique du PNUD pour 2008-2013, qui prévoit parmi les résultats la prise en compte systématique des considérations environnementales. Ce résultat doit apparaître dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, dans les produits du cycle de programmation (descriptifs de programmes de pays et plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays) et dans les mesures de protection de l'environnement prévues par les projets. Par ailleurs, les gouvernements des pays partenaires peuvent demander de l'aide pour intégrer la problématique pauvreté-environnement dans les processus de planification nationaux, sectoriels et infranationaux. Tel a d'ailleurs été l'objet, pour l'essentiel, du travail mené dans le cadre de l'Initiative pauvreté-environnement.

11. Le PNUD accueille avec satisfaction la recommandation selon laquelle l'Initiative pauvreté-environnement, qui constitue une bonne pratique, devrait être élargie afin d'offrir un modèle de bon fonctionnement du PNUD au niveau des pays. Il continuera d'appuyer l'Initiative et le Fonds pauvreté-environnement pour intégrer les pratiques de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement au niveau des pays. Ainsi, pour favoriser les interventions globales en matière de pauvreté et d'environnement au niveau des pays, un certain nombre de notes d'orientation et de publications utiles ont été élaborées dans le cadre de l'Initiative. Ces documents d'orientation préconisent la prise en compte systématique des considérations relatives à la pauvreté et à l'environnement dans les activités nationales de planification et d'élaboration des budgets et contribuent au développement des capacités des pays partenaires. Ainsi, les données relatives à l'expérience acquise et aux enseignements tirés des projets, au niveau des pays, dans le cadre de l'Initiative pauvreté-environnement qui ont été présentées au troisième Forum économique régional pour l'Afrique (novembre 2010) ont montré qu'il était essentiel de renforcer les capacités et d'appuyer les ministères de l'économie, des finances et du plan pour obtenir des résultats cohérents en ce qui concerne la problématique pauvreté-environnement. Le Bhoutan, le Burkina Faso, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie ont présenté des données

montrant que le recours à des instruments économiques – utilisation d'évaluations économiques de l'environnement et des ressources naturelles, adoption de directives budgétaires et réalisation d'évaluations des fonds publics consacrés à l'environnement, engagement de réformes budgétaires dans ce domaine – pouvait concourir à une exploitation durable de l'environnement et des ressources naturelles.

12. La difficulté est de veiller à ce qu'une approche intégrée soit utilisée aux différents points d'entrée du système de programmation du PNUD au niveau des pays. L'examen à mi-parcours qui vient d'être lancé dans le cadre de l'Initiative pauvreté-environnement favorisera l'intégration des méthodes de travail adoptées. Les résultats de cet examen serviront à intégrer la problématique pauvreté-environnement dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agira notamment de définir des indicateurs qui pourront être utilisés dans la programmation afin d'atteindre les résultats correspondants aux objectifs du Millénaire pour le développement au niveau des pays. Ce travail reposera également beaucoup sur une étude de cas sur l'expansion de l'Initiative pauvreté-environnement qui a débuté en 2007.

13. En outre, il importe de renforcer les capacités des spécialistes de la lutte contre la pauvreté aux niveaux national, régional et mondial pour qu'ils puissent prendre pleinement en compte la dimension environnementale de la pauvreté, tout en renforçant les capacités des spécialistes de l'environnement pour qu'ils puissent tenir compte de la pauvreté lorsqu'ils donnent suite à des demandes touchant à l'environnement et aux ressources naturelles. Par conséquent, une des principales mesures à prendre consiste à rechercher des moyens d'intégrer aux programmes de lutte contre la pauvreté les facteurs environnementaux susceptibles d'avoir un effet sur la pauvreté. Ces efforts doivent ensuite trouver une traduction dans les enquêtes sur la pauvreté et dans les évaluations des dépenses publiques, les évaluations économiques et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

14. L'évaluation a mis en évidence les arbitrages que supposeraient les approches axées sur le développement durable. Ces arbitrages dépendent du contexte et des particularités nationales. Tout comme le *Rapport mondial sur le développement humain* de 2010, celui de 2011 portera sur la durabilité environnementale, sociale et économique. Ces rapports permettent de montrer qu'il importe de s'intéresser à ces arbitrages et de les limiter au maximum dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre des activités de développement. Les mesures présentées serviront à mesurer les liens entre pauvreté et qualité de l'environnement. Le PNUD s'efforcera également de rendre compte des liens aux niveaux mondial, régional et national.

15. Afin d'intégrer les préoccupations écologiques dans ses programmes de pays, le PNUD a approuvé la mise en place de mesures de protection de l'environnement dans ses programmes et projets de pays. Il va aussi s'employer à définir un cadre intégré de garde-fous écologiques et sociaux pour ses programmes et projets. Un processus consultatif a été entamé, par l'intermédiaire du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, en vue d'étudier les possibilités d'adoption de pareilles garanties à l'échelle du système. Ce processus, qui offre aux organismes des Nations Unies l'occasion d'apprendre ensemble, vise à aider ces organismes, et notamment le PNUD, à adopter une approche intégrée des garde-fous.

16. Le PNUD estime que pour appuyer ses interlocuteurs nationaux, il doit recueillir et diffuser des connaissances dans le cadre de tous ses programmes et projets. Pour avancer dans cette direction, il envisage de recourir à deux mesures :

a) l'instauration d'un mécanisme de collecte systématique des connaissances relatives aux activités menées dans les pays bénéficiaires de l'Initiative pauvreté-environnement; et b) le renforcement des capacités internes d'incorporation de ces connaissances dans le modèle de prestation de services du PNUD. L'objectif est de diffuser l'information par l'intermédiaire d'un réseau de conseillers en poste dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays afin que les interlocuteurs nationaux du PNUD puissent avoir accès aux connaissances et données d'expérience les plus récentes en matière d'intégration de la problématique pauvreté-environnement dans les stratégies nationales de développement.

17. Le PNUD se félicite qu'il soit ressorti de l'évaluation que ses activités de coordination, en particulier celles qui s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative pauvreté-environnement, sont un modèle de collaboration avec le PNUE et d'autres organismes. De nombreux plans-cadres pour l'aide au développement seront établis au cours des 24 prochains mois, ce qui sera l'occasion d'examiner la corrélation pauvreté-environnement de manière cohérente à l'échelle du système. Des efforts considérables sont déjà déployés à cette fin, notamment grâce aux orientations fournies par le Groupe des Nations Unies pour le développement concernant la prise en compte systématique des questions touchant l'environnement et les changements climatiques dans les plans-cadres. Cela étant, le succès de l'Initiative pauvreté-environnement en matière d'intégration de la problématique pauvreté-environnement laisse penser qu'il sera important de faire usage des réseaux de connaissances (comme la plate-forme Teamworks) et de mettre en contact les conseillers des différents organismes, fonds et programmes aux niveaux mondial, régional et national. Il importe de souligner que la prise en compte systématique de la problématique pauvreté-environnement ne saurait résulter d'une approche directive; partant, on privilégiera les activités de sensibilisation et d'appui à l'élaboration des politiques qui favorisent la programmation au niveau des pays et facilitent donc la prise en main du processus par les pays. Si l'on veut mettre en avant la corrélation entre pauvreté et environnement, il faut assortir l'examen des plans-cadres pour l'aide au développement de conseils sur les politiques à suivre.

18. L'évaluation met en relief un certain nombre de programmes phares auxquels le PNUD participe dans le cadre de l'objectif de protection de l'environnement et qui illustrent les partenariats qu'il a établis avec d'autres organismes en vue de répondre à des préoccupations mondiales. Les programmes conjoints entrepris au niveau des pays dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies en sont de bons exemples. Cette approche est actuellement mise à l'essai dans plusieurs pays, certains des programmes étant financés par le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

19. Les changements climatiques menaçant de réduire à néant les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il importe d'en savoir plus tant sur les aspects quantitatifs de la corrélation pauvreté-environnement que sur les moyens de continuer à progresser et d'accroître la capacité de résistance sur le plan du développement. Du fait de la nécessité d'intégrer les considérations de durabilité, de résistance et de réduction des risques dans les stratégies de développement, le système des Nations Unies doit mener une action concertée pour appuyer les stratégies dirigées par les pays, action à laquelle le PNUD contribue grâce aux atouts que constituent ses réseaux de bureaux de pays et de coordonnateurs résidents.

20. L'Initiative pauvreté-environnement doit arriver à terme à la fin de 2012, mais il est important que le PNUD continue de travailler en collaboration avec le PNUE et d'autres partenaires des Nations Unies pour que les principes sur lesquels elle repose continuent d'être appliqués avec succès par la suite. Il faudra notamment établir des modèles de bonnes pratiques pour des situations données. Le développement des capacités et le renforcement de l'appui technique apporté aux acteurs nationaux font partie intégrante de ce processus.

21. Compte tenu des difficultés que présente l'approche multidimensionnelle de la programmation et des possibilités qu'elle offre, le PNUD se félicite de cette évaluation et des enseignements qui en sont issus, lesquels lui permettront de continuer à s'améliorer. On trouvera dans l'annexe ci-après les principales recommandations et les réponses du PNUD.

Liste des sigles et acronymes

BCAD	Bureau de la coordination des activités de développement
BPCR	Bureau de la prévention des crises et du relèvement
BPD	Bureau des politiques de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FPE	Fonds Pauvreté-Environnement
GDC	Groupe du développement des capacités
GEE	Groupe de l'énergie et de l'environnement
GGD	Groupe de la gouvernance démocratique
GGE	Groupe de la gestion de l'environnement
GLP	Groupe de la lutte contre la pauvreté
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
IPE	Initiative pauvreté-environnement
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour le développement

Annexe

Principales recommandations et réponses de la direction

Recommandation n° 1. Le PNUD doit veiller à ce que ses principes soient suivis d'effet. Il faut suivre les politiques fixées, mener une action de sensibilisation, mais aussi tirer les leçons des bonnes pratiques et reproduire les succès enregistrés.

Réponse de la direction

Pour que les principes soient effectivement appliqués, il faut que les modalités de travail soient propices à la collaboration interdisciplinaire. Les principes et pratiques qui permettent à la fois de lutter contre la pauvreté et de protéger l'environnement ont déjà été établis. Dans un premier temps, la collaboration du PNUD visera donc essentiellement à accroître l'efficacité des activités de développement moyennant l'amélioration des processus de gestion des connaissances touchant la problématique pauvreté-environnement et portera notamment sur les questions suivantes : prise en compte systématique de la problématique pauvreté-environnement; sécurité alimentaire et environnement; vulnérabilité aux crises et relèvement; dimension hommes/femmes de la problématique pauvreté-environnement; biodiversité et réduction de la pauvreté; gestion locale des ressources naturelles pour une croissance favorable aux pauvres; et pauvreté urbaine et qualité de l'environnement. Le PNUD devra tirer les enseignements d'initiatives en cours telles que le programme de microfinancements du FEM et d'autres programmes et projets financés par ce Fonds, les programmes de pays élaborés dans le cadre de l'Initiative pauvreté-environnement, les programmes de pays qui tiennent compte de la corrélation entre pauvreté et environnement et ceux qui suivent une approche intégrée du développement, ce qui l'aidera à apporter un soutien accru à ses interlocuteurs nationaux afin qu'ils puissent accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, pérenniser les résultats et progresser dans de nouveaux domaines tels que le développement à faible bilan carbone résistant aux changements climatiques et l'économie verte (y compris l'accès à l'énergie).

Principale(s) mesure(s) à prendre	Calendrier de réalisation	Service(s) responsable(s)	Suivi*	
			Observations	État d'avancement
1.1 Créer des liens formels entre les volets pauvreté et environnement de l'activité du PNUD en vue de l'analyse des pratiques relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, au développement à faible bilan carbone résistant aux changements climatiques et à l'économie verte	À partir du premier trimestre 2011	BPD/GEE/GLP Bureaux régionaux Bureaux de pays		
1.2 Établir et diffuser un rapport de synthèse sur l'activité touchant la problématique pauvreté-environnement (sous l'angle des objectifs du Millénaire pour le développement, du développement à faible bilan carbone résistant aux changements climatiques et de l'économie verte) et l'incidence des politiques sur le développement durable	Jusqu'à la fin 2012	BPD/GEE/GGD/ Équipe chargée de la problématique hommes-femmes/GLP Bureaux régionaux* Bureaux de pays* BPCR IPE		
		* S'il y a lieu		

Recommandation n° 2. L'Initiative pauvreté-environnement constitue une bonne pratique, et elle devrait être élargie afin d'offrir un modèle de bon fonctionnement du PNUD au niveau des pays. Elle devrait également servir de modèle aux fins de la coopération avec le PNUE et les autres organismes.

Réponse de la direction

L'Initiative pauvreté-environnement a été expressément conçue pour mettre en relief la corrélation entre pauvreté et environnement et intégrer ces questions dans les processus nationaux de développement, ainsi qu'il est indiqué dans le document de base sur la programmation paru en avril 2007 sous le titre « Mainstreaming Environment for Poverty Reduction and Pro-poor Growth: Proposal for Scaling-up the Poverty Environment Initiative ». L'Initiative pauvreté-environnement prendra fin à la fin de 2012, et le PNUD estime qu'elle offre des exemples de bonnes pratiques qu'il serait bon de suivre systématiquement en vue de promouvoir le développement durable. Il s'efforcera donc : a) de tirer les enseignements de cette initiative et les systématiser; b) d'intégrer ces enseignements dans son plan stratégique pour la période de 2008 à 2013; et c) d'établir, avec le PNUE et d'autres organismes, un modèle pour l'activité touchant la problématique pauvreté-environnement applicable à plus long terme.

L'Initiative pauvreté-environnement répondant principalement aux besoins des pays les moins avancés, on examinera les moyens qui permettraient d'adapter l'approche intégrée pauvreté- environnement à d'autres types de pays, notamment aux pays à revenu intermédiaire.

<i>Principale(s) mesure(s) à prendre</i>	<i>Calendrier de réalisation</i>	<i>Service(s) responsable(s)</i>	<i>Suivi</i>	
			<i>Observations</i>	<i>État d'avancement</i>
2.1 Établir un rapport détaillé sur l'expérience des pays en matière d'intégration de la problématique pauvreté-environnement	Premier trimestre 2012	BPD/GEE/GLP/IPE		
2.2 Définir une stratégie pour la poursuite de la coopération avec le PNUE et d'autres organismes dans le domaine de la problématique pauvreté-environnement à la fin de l'Initiative pauvreté-environnement. Il s'agira en premier lieu de déterminer comment soutenir la programmation au niveau des pays grâce à un meilleur dispositif d'assistance technique.	Fin 2012	BPD BCAD Bureaux régionaux Bureaux de pays		

Recommandation n° 3. Le PNUD devrait formuler des directives et créer des indicateurs vérifiables afin de mieux associer lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement dans le cadre de ses autres activités. Il devrait aussi investir dans le renforcement des capacités de son personnel.

Réponse de la direction

Un des principaux points que fait ressortir le débat sur la problématique pauvreté-environnement est qu'il faudrait disposer de plus de données quantitatives sur la corrélation, la façon dont elle est traitée et le travail de suivi qui s'y rapporte pour obtenir des résultats positifs. Établir des indicateurs communs s'avère difficile car les multiples indicateurs économiques, géographiques et thématiques qui existent déjà reposent sur différentes méthodes de mesure. Ces indicateurs et méthodes ont été établis par divers organismes et institutions, notamment le PNUD et le PNUE, dans le cadre de l'Initiative pauvreté-environnement. Les nombreuses informations disponibles doivent donc être affinées avant d'être appliquées aux programmes de pays. Le PNUD

redoublera d'efforts pour mettre au point des cadres quantitatifs permettant de comprendre la pratique relative à la problématique pauvreté-environnement dans différents contextes.

En outre, des indicateurs vérifiables peuvent être dégagés des programmes et projets du PNUD. Par exemple, en 2010, pour plus de 280 projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (à l'exclusion du programme de microfinancements), les progrès réalisés ont été mesurés et présentés au moyen de quelques indicateurs. De surcroît, un examen qualitatif des évaluations finales de plus de 30 projets du PNUD financés par le Fonds pour l'environnement mondial permettra d'étudier la place de la corrélation pauvreté-environnement dans la conception, la mise en œuvre et les résultats de ces projets. Si ces mesures initiales s'avèrent utiles, elles pourraient servir à établir des lignes directrices et à concevoir des activités de formation dans les domaines de la gestion des connaissances et de la communication de l'information sur les résultats des interventions touchant la problématique pauvreté-environnement.

<i>Principale(s) mesure(s) à prendre</i>	<i>Calendrier de réalisation</i>	<i>Service(s) responsable(s)</i>	<i>Suivi</i>	
			<i>Observations</i>	<i>État d'avancement</i>
3.1 Entreprandre un examen qualitatif des évaluations finales de plus de 30 projets du PNUD financés par le FEM et entrepris en 2010, en vue d'examiner la place de la problématique pauvreté-environnement dans la conception, la mise en œuvre et les résultats de ces projets	En cours	BPD/GEE		
3.2 En collaboration avec d'autres praticiens, établir des lignes directrices relatives aux indicateurs pouvant être utilisés pour mesurer le développement durable sous l'angle de la problématique pauvreté-environnement	Premier trimestre 2012	BPD/GEE/GLP/ GDC/GGD Équipe chargée de la problématique hommes-femmes Bureaux régionaux Bureaux de pays IPE		
3.3 Définir des orientations et offrir une formation en ligne à l'intention des bureaux de pays afin qu'ils puissent apporter aux interlocuteurs nationaux du PNUD une aide concernant l'intégration de la problématique pauvreté-environnement et les activités de suivi et d'évaluation s'y rapportant	Mi-2012	BPD/GEE/GLP Bureaux régionaux Bureaux de pays		
3.4 Continuer d'appliquer le modèle de prestation de services en veillant à ce que les plans-cadres pour l'aide au développement tiennent compte de l'environnement et mettent l'accent sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, il faudra : a) poursuivre la formation du personnel sur les orientations fixées par	En cours	BPD/GEE/GLP Bureaux régionaux Bureaux de pays		

<i>Principale(s) mesure(s) à prendre</i>	<i>Calendrier de réalisation</i>	<i>Service(s) responsable(s)</i>	<i>Suivi</i>	
			<i>Observations</i>	<i>État d'avancement</i>
le GNUD, l'intégration de la question de l'environnement dans les plans-cadres pour l'aide au développement; b) favoriser les examens techniques des plans-cadres pour l'aide au développement et la prise en compte de la problématique pauvreté-environnement dans les objectifs du Millénaire pour le développement				

Recommandation n° 4. Le PNUD doit résoudre le problème de la tour d'ivoire qui empêche la coopération et l'intégration des fonctions entre les domaines d'intervention. L'analyse des priorités en termes de pauvreté et d'environnement doit être intégrée aux activités liées à la gouvernance, à la prévention des crises et au relèvement et à la problématique hommes-femmes, et réciproquement.

Réponse de la direction

Plusieurs mesures s'appuyant sur l'approche intégrée des questions de pauvreté et d'environnement, dont le succès a été démontré, seront prises pour améliorer l'action pluridimensionnelle que mène le PNUD face aux problèmes de développement : l'approche intégrée pauvreté-développement sera appliquée à la prévention des crises et au relèvement, en particulier la réduction des risques de catastrophe, et la problématique hommes-femmes sera également prise en compte; b) des garde-fous écologiques seront prévus dans les programmes et projets de pays; c) l'élaboration de garde-fous sociaux applicables aux programmes et projets se poursuivra; et d) l'approche intégrée de la problématique pauvreté-environnement sera mise en avant lors des réunions de groupes sectoriels régionaux et de réseaux de praticiens.

<i>Principale(s) mesure(s) à prendre</i>	<i>Calendrier de réalisation</i>	<i>Service(s) responsable(s)</i>	<i>Suivi</i>	
			<i>Observations</i>	<i>État d'avancement</i>
4.1 Prendre en compte la problématique pauvreté-environnement et le cadre de viabilité des objectifs du Millénaire pour le développement dans les contextes de la réduction des risques de catastrophe et du relèvement après crise	En cours	BPD/GEE/GLP BCPR		
4.2 Prévoir des garde-fous écologiques dans les programmes du PNUD	Fin 2011	BPD/GEE Centres régionaux de services Bureaux de pays		
4.3 Continuer de collaborer avec les réseaux de praticiens intéressés en vue d'harmoniser les méthodes utilisées pour établir un cadre intégré de garde-fous écologiques et sociaux	En cours	BPD/GEE Bureaux régionaux Bureaux de pays Centres régionaux de services GGE		